



Séminaire Descriptif et Exigences

Enseignant-e :	K. Villard, pas
N° :	5962
Titre du séminaire :	L'interdit pénal à la lueur des droits fondamentaux
Maîtrises concernées :	MD, MDCP
Semestre :	printemps 2026

Descriptif du séminaire :

Par essence, le mécanisme de régulation sociale qu'est le droit pénal porte atteinte aux droits fondamentaux. La dialectique entre droit pénal et respect des droits fondamentaux se pose à toutes les étapes de l'action répressive : élaboration de la loi pénale, application de la loi pénale (instruction et phase de jugement), exécution de la sanction pénale. Elle concerne tant le droit pénal de fond que la procédure pénale.

Ce séminaire se concentre sur le droit pénal matériel, soit la manière dont les droits fondamentaux façonnent l'interdit pénal, tant au moment de l'élaboration de la loi pénale qu'à l'heure de son interprétation par le juge. Il s'agira, la plupart du temps, d'une limitation de la loi pénale mais il arrive également que les droits fondamentaux commandent la mise en œuvre de l'action pénale.

Seront ainsi étudiés dans ce séminaire les délits d'expression (infractions contre l'honneur et discrimination raciale), les actions climatiques, l'assistance au décès, ainsi que les infractions sexuelles et la traite des êtres humains au regard des exigences conventionnelles.

Exigences :

- a) La fréquentation de votre séminaire exige-t-elle des prérequis ? Oui
 - Si oui, lesquels ? Avoir suivi l'enseignement de droit pénal spécial II (n° 5068) ou un autre enseignement dans lequel est étudiée l'interaction entre le droit pénal de fond et les droits fondamentaux.
- b) Les étudiants sont-ils convoqués avant le début du semestre ? Non
 - Si oui, selon quelles modalités et à quel moment ?
- c) Existe-t-il une liste de sujets ? Oui
 - Si oui : Les étudiant-es peuvent proposer des sujets
- d) Quelles sont les diverses étapes et délais de reddition ?

Etapes	Dates 2026
1. Séances générales (attribution des sujets lors de la première séance)	mardi 24 février mardi 3 mars

	mardi 10 mars mardi 17 mars
2. Reddition du plan de mémoire, de la bibliographie et de 3 pages de texte (hors introduction et conclusion)	mardi 24 mars à 18h00
3. Entretiens individuels portant sur les travaux intermédiaires	semaine du 30 mars
4. Séance consacrée aux erreurs fréquentes dans les travaux intermédiaires et aux questions sur les présentations orales	mardi 28 avril
5. Journée consacrée aux présentations orales et aux discussions	samedi 2 mai de 8h00 à 18h00
6. Reddition du mémoire final	vendredi 15 mai

Commentaires : des précisions à propos des différentes étapes se trouveront sur la page Moodle de l'enseignement.

- e) Prévoyez-vous la possibilité pour les étudiants d'obtenir la lecture préliminaire d'une première version, avec des commentaires ? Non
- f) Pour participer au séminaire, la connaissance passive d'une langue étrangère est-elle nécessaire ? Oui
 - Si oui, laquelle ou lesquelles ? La connaissance passive de l'allemand et de l'anglais est nécessaire
- g) Des intervenants externes participent-ils à votre séminaire ? Oui
- h) Modalités d'évaluation : l'évaluation finale sera composée :
 - pour 1/4 de la note obtenue pour l'exposé oral et la participation au séminaire,
 - pour 3/4 de la note obtenue pour le mémoire écrit (y compris le plan de mémoire, la bibliographie et les 3 pages de texte soumis en cours de semestre).

Autres commentaires : La présence est obligatoire aux cinq séances du séminaire (mardis 24 février, 3, 10 et 17 mars et 28 avril 2026 de 12h15 à 14h00) et à la journée du samedi 2 mai 2026 de 8h00 à 18h00.